

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

No. de résolution ou annotation	PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER
Procès-verbal du 16 janvier 2017	Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, lundi le 16 janvier 2017 à 20 h.
Ordre du jour du 16 janvier 2017	Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Benoit Jalbert, Christian Marcoux et David Boissonneault, et les conseillères Geneviève Ruel et Lise Bouchard-Lambert, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.
	Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.
	ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du 16 janvier 2017
	<ul style="list-style-type: none"> 1 <i>PRIERE</i> 2 <i>MOT DE BIENVENUE</i> 3 <i>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</i> 4 <i>AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR</i> 5 <i>SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX</i> 6 <i>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</i> <ul style="list-style-type: none"> 6.1 Présentation des comptes 6.2 Non capitalisation minimale 6.3 Traitement des comptes recevables 6.4 Annulation de créances irrécouvrables 6.5 Avis de motion pour un règlement pour favoriser l'installation d'équipements à faible débit 6.6 Demande de changement de nom du comté d'Arthabaska au DGEQ 6.7 Formation pour l'officier municipal et le préposé aux services municipaux 7 <i>TRANSPORT</i> <ul style="list-style-type: none"> 7.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de compte 2016 7.2 Proposition de SEBCI pour l'abat poussière 8 <i>HYGIENE DU MILIEU</i> <ul style="list-style-type: none"> 8.1 Répartition des frais d'entretien et autre frais connexes – Cours d'eau Gosselin-Dubuc 8.2 Demande d'aide financière dans le Programme Fonds des petites collectivités 8.3 Engagement de la municipalité pour les travaux de restauration du littoral et de la rive 8.4 Adhésion AQLPA 8.5 Participation au programme <i>Changez d'air! 2.0</i> 9 <i>SANTE ET BIEN-ETRE</i> <ul style="list-style-type: none"> 9.1 Approbation budget 2017 de l'OMH de Lyster 10 <i>AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT</i> <ul style="list-style-type: none"> 10.1 Licence pour le logiciel d'émission des permis 10.2 Demande d'autorisation de Camping Tropical Inc. à la CPTAQ 11 <i>LOISIRS ET CULTURE</i> <ul style="list-style-type: none"> 11.1 Achat d'un réfrigérateur 11.2 Analyse acoustique du gymnase 11.3 Bilan de la Fête de la famille 11.4 Achat d'un tapis roulant 12 <i>CORRESPONDANCE</i> <ul style="list-style-type: none"> 12.1 AGA de Partenaires 12-18 13 <i>PERIODE DE QUESTIONS</i> 14 <i>VARIA</i> <ul style="list-style-type: none"> 14.1 Demande de commandite par les Chevaliers de Colomb 14.2 Demande de financement Table des ressources enfance famille de l'Érable 14.3 Demande d'aide financière de la Maison du CLDI de L'Érable 14.4 Demande d'appui financier au Grand défi Pierre Lavoie 15 <i>LEVEE DE LA SEANCE</i>
Ouverture de la	Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

séance

considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

001-01-2017
Adoption de l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE

002-01-2017
Inversion des points à l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE les points à l'ordre du jour soient inversés au besoin par le maire.

ADOPTÉE

003-01-2017
Adoption des procès-verbaux

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE les procès-verbaux de la séance régulière du 5 décembre 2016 et de la séance extraordinaire du 5 décembre 2016 soient adoptés.

ADOPTÉE

004-01-2017
Présentation des comptes

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 13761 à 13807	218 502.07 \$
Autres paiements effectués par la directrice générale	82 881.87 \$
Grand total des paiements	301 383.94 \$

ADOPTÉE

005-01-2017
Non capitalisation minimale

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE les dépenses relatives à l'achat d'équipements jusqu'à une valeur maximale de 500.00 \$ ainsi que l'achat d'infrastructures jusqu'à une valeur maximale de 1 000.00 \$ soient prises à même le budget de dépenses annuel, et partant, ne soient pas capitalisés.

ADOPTÉE

006-01-2017
Traitement des comptes recevables

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal demande à la directrice générale d'aviser par courrier recommandé tous les contribuables qui ont un solde dû de 50.00\$ et plus en date du 16 janvier 2017 et qui n'ont pas pris entente concernant les taxes municipales de l'année 2016, et ceux qui n'ont pas payé en totalité les années 2015 et antérieures, qu'ils doivent le faire d'ici le 17 février 2017.

QU'un montant de 15.00\$ pour les frais d'administration et de poste relatifs à l'envoi de cet avis sera facturé à chaque immeuble dont des taxes sont dues.

QU'en cas de non-paiement des taxes ou de non-entente avant le 17 février 2017, les dossiers seront transmis à la MRC de l'Érable pour vente et tous les frais inhérents seront à la charge du contribuable. Dans un tel cas, il est à noter que la désignation cadastrale qui devra être effectuée par un notaire représente des frais minimaux de 60.00\$ par fiche de contribuable.

ADOPTÉE

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

007-01-2017
Annulation de créances irrécouvrables

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise que les sommes dues pour les matricules suivants soient annulées :

Matricule	Montants annulés
1837-42-2432	97.12\$
2137-15-2664	21.96\$
2735-59-3010	7.68\$

ADOPTÉE

Avis de motion pour un règlement sur les équipements à faible débit

Le conseiller Christian Marcoux donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, un règlement définissant un programme d'aide pour favoriser l'installation d'équipements à faible débit.

008-01-2017
Demande de changement de nom du comté d'Arthabaska au DGEQ

ATTENDU les démarches entamées par le nouveau député d'Arthabaska Éric Lefebvre auprès du DGEQ afin de changer le nom de la circonscription d'Arthabaska pour «Arthabaska-L'Érable» ;

ATTENDU QUE cette proposition a été accueillie favorablement par les maires des municipalités concernées sur les territoires d'Arthabaska et de L'Érable ;

ATTENDU QUE cette demande a pour objectif de favoriser la reconnaissance régionale et le sentiment d'appartenance des citoyens à leur circonscription ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal appuie la démarche de changement de nom de la circonscription d'Arthabaska pour «Arthabaska-L'Érable» amorcée par le député Éric Lefebvre ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au bureau du député Éric Lefebvre.

ADOPTÉE

009-01-2017
Formation pour l'officier municipal et le préposé aux services municipaux

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'officier municipal à participer aux formations offertes par COMBEQ «Les droits acquis et règlements à caractère discrétionnaire en matière d'aménagement et d'urbanisme» qui se tiendra à Drummondville les 12-13 octobre prochain et «Partie 9 du Code de construction du Québec» qui se tiendra à Trois-Rivières les 12-13-14 décembre prochain. Les frais de 1 299\$ plus taxes pour les inscriptions seront puisés au poste Formation (02 61000 454). Le conseil autorise également le remboursement des frais de déplacement au poste Frais de déplacement (02 61000 310).

QUE le conseil municipal autorise également le préposé aux services municipaux à participer aux formations offertes par COMBEQ et la FQM «Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)» qui se tiendra à Drummondville les 25-26 janvier prochain et «La gestion efficaces des plaintes et les recours en cas de manquements aux règlements et la préparation d'un dossier devant la cour» qui se tiendra à Québec le 28 février prochain. Les frais de 829\$ plus taxes pour les inscriptions seront puisés au poste Formation urbanisme (02 61000 454) et Formation eaux usées (02 41400 454). Le conseil autorise également le remboursement des frais de déplacement au poste Frais de déplacement (02 61000 310).

ADOPTÉE

010-01-2017
Programme d'aide à l'entretien du

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 195 512\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016 ;

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

réseau routier local – Reddition de compte 2016

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisés par la municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complétée.

**POUR CES MOTIFS, SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la Municipalité de Lyster informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

011-01-2017
Proposition de SEBCI pour l'abat-poussière

ATTENDU la proposition de SEBCI pour la fourniture d'abat-poussière au même prix que la saison 2016 ;

ATTENDU que la directrice générale a vérifié les prix de la saison 2016 dans les municipalités voisines et qu'il y avait une différence pour le même fournisseur ;

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal demande à la directrice de négocier un prix avec SEBCI avant d'accepter leur proposition pour le transport et l'épandage d'abat-poussière pour la saison 2016.

ADOPTÉE

012-01-2017
Répartition des frais d'entretien et autre frais connexes – Cours d'eau Gosselin-Dubuc

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

Que le conseil municipal accepte les frais d'entretien et les autres frais connexes du cours d'eau Gosselin-Dubuc, en la Municipalité de Lyster, au montant total de 16 795.40\$, et de répartir ces frais tel qu'entendu avec tous les propriétaires intéressés et tel que stipulé au tableau suivant concernant les travaux d'entretien du cours d'eau visé, savoir :

Propriétaires intéressés	Localisation	Entretien de cours d'eau	Contribution
Ferme Pajeau inc. 2036-36-7546	Lots 16d, 16c-P, 16b-P, 16a-P et 15h-P, Rang 8, Canton de Nelson	Cours d'eau Gosselin-Dubuc	15 218.52\$
Ferme Pajeau inc. 2036-36-7546	Lots 16d, 16c-P, Rang 8, Canton de Nelson	Cours d'eau Gosselin-Dubuc, branche Gagné	788.44\$
Ferme Arion 1936-80-9595	Lots 17a, 17b-P, Rang 8, Canton de Nelson	Cours d'eau Gosselin-Dubuc, branche Gagné	788.44\$

ADOPTÉE

013-01-2017
Demande d'aide financière dans le Programme Fonds des

ATTENDU que la Municipalité de Lyster désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Fonds des petites collectivités, volet 2.4, pour la réalisation d'un projet de travaux de stabilisation et d'aménagement de la rive ;

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

petites
collectivités

**POUR CES MOTIFS, SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil de la Municipalité de Lyster autorise la présentation du projet pour l'obtention d'une aide financière et confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

ADOPTÉE

014-01-2017
Engagement de
la municipalité
pour les travaux
de restauration
du littoral et de
la rive

ATTENDU que la municipalité veut effectuer des travaux de restauration du littoral et de la rive sur le terrain du Centre des loisirs ;

ATTENDU que pour ce faire, un certificat d'autorisation doit être obtenu par le MDDELCC ;

ATTENDU que le MDDELCC demande à la municipalité de prendre certains engagements avant d'émettre le certificat d'autorisation ;

**À CES CAUSES, SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la municipalité de Lyster s'engage :

- à effectuer les travaux de restauration du littoral et de la rive, selon les plans no 3 datés du 2017-01-16 et signés par Anick Gagnon Gagné ing. au plus tard 31 octobre 2017 ;
- à effectuer un suivi de la plantation et à remplacer les plants morts sur une période de 5 ans. Qu'en cas de sol à nu ou de présence d'érosion, la municipalité s'engage à prendre les mesures correctives nécessaires, et ce, dans les plus brefs délais, tout en obtenant les autorisations au préalable, le cas échéant ;
- à ne plus entretenir la végétation en littoral et en rive (10 mètres à partir de la ligne des hautes eaux), sauf aux endroits prévus au plan no 3 (accès à la rampe de mise à l'eau et aux tables de pique-nique) ;
- à mettre une affiche indiquant «Secteur en restauration» à la limite de la bande riveraine délimitée à partir de la ligne des hautes eaux, pour limiter les risques d'endommagement de la zone ;
- à transmettre un rapport photo du littoral et de la rive au MDDELCC suite aux travaux de stabilisation de la rive (suite à la plantation) en 2017, en 2019 et en 2022.

ADOPTÉE

015-01-2017
Adhésion
AQLPA

ATTENDU que la municipalité souhaite participer au programme Changez d'air de l'AQLPA pour l'année 2017 et suivantes ;

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion de la municipalité à l'AQLPA pour l'année 2017 au coût de 100\$. La somme sera puisée au poste (02 47000 996).

ADOPTÉE

016-01-2017
Participation au
programme
Changez d'air!
2.0

ATTENDU QUE le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal, qu'il nuit à la santé cardio-pulmonaire et coûte très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

ATTENDU QUE l'édition 2012-2013 du programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « **CHANGEZ D'AIR!** » a connu un succès impressionnant ;

ATTENDU QUE l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a l'intention, en 2017 de relancer le programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « **CHANGEZ D'AIR! 2.0** » pour tout le Québec, avec l'objectif de remplacer 5 000 vieux appareils de chauffage au bois par année, pour 3 années

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

consécutives ;

ATTENDU QUE qu'une remise de 300\$ pour le remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage conforme aux nouvelles normes sera offerte aux participants du programme « **CHANGEZ D'AIR! 2.0** » ;

ATTENDU QUE l'appareil à changer doit être encore utilisé, être soit dans une résidence principale ou dans une résidence secondaire. Il devra être envoyé au complet au recyclage pour en assurer son retrait définitif ;

ATTENDU QUE la participation des municipalités et des villes est requise pour un montant de 150\$ pour le remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage au bois conforme aux normes EPA ou ACNOR B415.1 ;

ATTENDU QUE les manufacturiers et détaillants contribuent financièrement pour un montant de 200\$ par vieil appareil de chauffage au bois remplacé par les participants ;

ATTENDU QUE d'autres partenaires seront approchés pour contribuer financièrement à la campagne de communications, d'éducation et de sensibilisation, qui doit accompagner l'incitatif monétaire du programme « **CHANGEZ D'AIR! 2.0** » ;

ATTENDU QUE l'AQLPA est le gestionnaire du programme « **CHANGEZ D'AIR! 2.0** » et doit administrer la base de données du programme, les ententes, les inscriptions, la campagne de communications et le versement des incitatifs ;

ATTENDU QUE le programme sera relancé en 2017 ;

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la Municipalité de Lyster participe au programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « **CHANGEZ D'AIR! 2.0** » jusqu'à concurrence de 7 poêles remplacés sur son territoire.

ADOPTÉE

017-01-2017
Approbation
budget 2017 de
l'OMH de Lyster

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve le budget 2017 de l'Office Municipal d'Habitation de Lyster indiquant une contribution de la municipalité de 1 759\$.

QUE la municipalité s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisé (RAM-C) et, plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures.

ADOPTÉE

018-01-2017
Licence pour le
logiciel
d'émission des
permis

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'achat de la licence requise pour avoir accès au photos et croquis dans le logiciel de permis au coût de 1 100\$ plus taxes, plus le frais annuel de 250\$ par année pour la maintenance.

ADOPTÉE

019-01-2017
Demande
d'autorisation de
Camping
Tropical Inc. à la
CPTAQ

ATTENDU que la résolution numéro 096-04-2016 a été adoptée par la municipalité de Lyster, lors de la séance du conseil du 4 avril 2016 pour appuyer la demande d'autorisation du Camping Tropical devant être soumise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;

ATTENDU que la demande d'autorisation visait uniquement le lot 1403-P ;

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

ATTENDU qu'à la suite du plan préparé par l'arpenteur-géomètre André Lemieux en date du 21 décembre 2016, il s'est avéré que la demande d'autorisation aurait dû viser également les lots 1401-P et 1401-1-P ;

ATTENDU qu'en vertu de ce plan, la première parcelle dans le secteur Nord-Ouest sur le lot 1403-P contient une superficie de 1,2 hectare, alors que la deuxième parcelle dans le secteur Sud-Ouest sur les lots 1401-P et 1401-1-P contient une superficie de 4,0 hectares ;

ATTENDU que le plan préparé par l'arpenteur-géomètre André Lemieux respecte le périmètre de protection près des Chutes du Sault-Rouge tel que recommandé par la MRC de l'Érable et accepté par la municipalité ;

ATTENDU que les motifs pour appuyer la demande d'autorisation initiale qui apparaissent à la résolution du 4 avril 2016 sont toujours pertinents ;

ATTENDU que la demande d'autorisation amendée est conforme avec la réglementation municipale ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal appuie la présente demande d'autorisation amendée du Camping Tropical inc. et recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

020-01-2017
Achat d'un réfrigérateur

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un réfrigérateur neuf pour le Centre des loisirs auprès de Réfrigération Jean-Guy Bizier au coût de 3 030.00\$ plus taxes. La somme sera puisée au poste Améliorations locatives (02 70120 528).

ADOPTÉE

021-01-2017
Analyse acoustique du gymnase

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal mandate de gré à gré la firme Acoustec pour l'analyse acoustique du gymnase du Centre des loisirs au coût de 1 135.00\$ plus taxes.

ADOPTÉE

022-01-2017
Achat d'un tapis roulant

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un tapis roulant commercial usagé pour le Gymlyst chez Body Gym Équipements. La somme requise de 1 800\$ avant taxes sera puisée au poste Ent. rép. appareils Gymlyst (02 70195 526).

ADOPTÉE

Période de questions

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

023-01-2017
Demande de commandite par les Chevaliers de Colomb

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde une commandite de 125.00\$ à la Conseil des Chevaliers de Colomb pour son souper de la St-Valentin du 11 février prochain. Cette dépense sera puisée au poste Dons, commandites, promotions – Loisirs (02 70290 999).

ADOPTÉE

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

024-01-2017
Demande de financement Table des ressources enfance famille de l'Érable

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde une contribution de 150\$ à la Table des ressources enfance famille de l'Érable pour le financement du projet vacances familles. Cette dépense sera puisée au poste Dons-commandites loisirs (02 70290 999).

ADOPTÉE

025-01-2017
Demande d'aide financière de la Maison du CLDI de L'Érable

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte de verser un montant de 250\$ en aide financière à la Maison du CLDI de l'Érable. La somme sera puisée au poste Dons et commandites divers (02 19000 999).

ADOPTÉE

026-01-2017
Demande d'appui financier au Grand défi Pierre Lavoie

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte de verser un montant de 160\$ en appui financier au Grand Défi Pierre Lavoie puisque quatre jeunes de Lyster participeront à ce défi. La somme sera puisée au poste Dons, commandites, promotions loisirs (02 70290 999).

ADOPTÉE

027-01-2017
Levée de la séance

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 20 h 32.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS
(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 16^e jour de janvier 2017.

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière